Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_20-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_4_20

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Objet : Désignation, de délégué au comité national d'action sociale

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;
Vu les statuts du CNAS ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Comité national d'action sociale auquel la collectivité adhère, afin de représenter la commune. Il propose de désigner le délégué élu suivant :

CNAS	
1 délégué représentant le collège des élus	ROBIN Renée
1 délégué suppléant représentant le collège des élus	DU PENHOAT Catherine
1 délégué représentant le collège des agents	WORONTZOFF-WELIAMINOFF Adélaïde ou son remplaçant sur le poste

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette désignation, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la désignation du délégué élu auprès du Comité national d'action sociale (CNAS),
Procède à la désignation des délégués auprès du CNAS ci-dessus,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_20-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026